CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE
PREVOYANCE ET D'ASSURANCE VIEILLESSE
21, rue de Berri, 75403 PARIS cedex 08
www.cipav-berri.org - 01.44.95.68.20

NP-0000050300

MODIFICATIONS DES REFERENCES BANCAIRES POUR LE PRELEVEMENT DE COTISATIONS

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER :
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE ET D'ASSURANCE VIEILLESSE
21, rue de Berri, 75403 PARIS cedex

Débiteur :

Nom, Prénom : ……

Numéro d'adhérent : soit **CIC-**_ _ _ _ _ _ _ **-** _ soit **EAC-**_ _ _ _ _ _ _**-**_

Date et lieu de naissance : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

N° national d'émetteur : 423 948

Nom et adresse de l'établissement du compte à débiter : ……

…… …

Code postal : …… Ville : ……

Compte à débiter :

Etablissement

Guichet

N° du compte

Clé RIB

Fait à…… Le ……

Signature :

PIECE A JOINDRE : **N'oubliez pas de joindre à ce formulaire un RIB, RIP ou RICE.**

Délai de modification : le 20 du mois au plus tard pour une mise en place au premier jour du mois qui suit.

- J'autorise le créancier désigné ci-dessus à faire prélever en sa faveur auprès de l'établissement teneur de mon compte les sommes dont je lui serai redevable. La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, à notifier en temps voulu au créancier. J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

· La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L. 114-13 du code de la Sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).
· La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.